L'AMI DES FRANÇAIS,

SUIVI

D'UN PRÉCIS SUCCINCT

SUR

LA CONSPIRATION

DU DUC D'OR....S.

L'AMI DES FRANÇAIS.

COMME avant d'élever un grand édifice, l'architecte observe et sonde le sol, pour voir s'il en peut soutenir le poids; le sage instituteur ne commence pas, par rédiger de bonnes lois en elles-mêmes, mais il examine auparavant, si le peuple auquel il les destine est propre à les supporter. C'est pour cela que Platon refusa des lois aux Arcadiens et aux Cyréniens, sachant que ces deux peuples étaient riches et ne pouvaient souffrir l'égalité; c'est pour cela qu'on vit en Crète de bonnes lois et de méchans hommes, parce que Minos n'avait discipliné qu'un peuple chargé de vices. Contrat social de J. J. Rousseau, chap. 8, *du peuple.*

FRANÇAIS! je ne suis ni aristocrate, ni enragé; je suis l'ami de la gloire et de

la prospérité de mon pays ; je suis Français ; je ne prends aucune part aux affaires ; je ne fais aucune motion dans les cafés, ni dans lieux publics ; je vis assez solitairement ; je suis soldat national, parce que j'ai cru que mes services pourraient être utiles au maintien de la tranquillité publique ; j'obéis à mes chefs avec respect ; je vis fraternellement avec mes camarades ; je n'ai aucune ambition ; je ne ferais pas une seule démarche pour acquérir une fortune plus considérable que celle que je possède, elle est indépendante des événemens ; je sais trop *que le plaisir de posséder ne vaut pas la peine d'acquérir ni le soin de conserver* : voilà le tableau exact de ce que je suis ; j'ai voulu, avant que de vous donner quelques idées sur les événemens actuels, vous peindre la situation de mon âme parfaitement étrangère à toute faction ; j'ai pour principe de savoir distinguer les personnes, des choses ; j'ajouterai encore, que j'avais toujours été heureux ; les premiers malheurs que j'aie éprouvés sont ceux qui déchirent si cruel-

lement ma triste patrie. La félicité dont j'avais si paisiblement joui pendant trente-cinq ans, aurait-elle fui loin de moi pour toujours ; oui, sans doute, si mes compatriotes continuent d'être malheureux, c'est uniquement pour eux que je me livre à des méditations continuelles ; elles n'ont pour objet que de trouver des moyens de rétablir cette harmonie désirable, et sans laquelle il est impossible que nous jouissions jamais d'aucune prospérité ; si mon nom pouvait avoir quelque influence sur vos opinions, je n'hésisterais pas à signer mes écrits, mais j'ai toujours vécu ignoré ; s'ils sont utiles, je ne veux aucune récompense que celle que je retirerai de de ma satisfaction intérieure et isolée ; si vous les improuvés, je regretterai d'avoir fatigué votre indulgence, mais je n'aurai aucun remords ; je céde à la voix impérieuse de ma conscience.....

J'avais cru pendant quelque temps, Français, mes compatriotes ! que les travaux des représentans de la nation donneraient à la France la prospérité dont elle est susceptible

de jouir ; mais aussi je croyais que des hommes, dont le meilleur des rois s'environnait, se seraient dépouillés de leurs passions, et se seraient religieusement persuadés que de leurs délibérations dépendaient les destinées de vingt-cinq millions d'individus ; je ne pouvais jamais prévoir que ces hommes eussent assez d'audace, pour arracher des mains du monarque l'autorité légitime dont il avait le droit de jouir. J'étais intimement persuadé que vingt-cinq millions d'hommes, élevés dans des habitudes différentes, souvent opposées, et dont malheureusement une grande partie est corrompue, que les Français, dis-je, ne pouvaient jamais exister heureux avec une constitution démocratique. Je croyais qu'il était absolument indispensable que le roi fût une des parties intégrantes et nécessaires du pouvoir législatif ; et qu'on devait sur-tout conserver en lui cette unité de force publique, qui seule pouvait empêcher les désastres meurtriers de cette anarchie (1), dont les pervers peuvent profiter, mais qui affligera long-temps les bons

citoyens. Enfin, j'avais cru, comme loi immuable, que les propriétés étaient sacrées, et je suis encore très-persuadé que les délibérations de l'assemblée nationale n'ont pu détruire ce principe fondamental.

Lisez, Français ! les publicistes de tous les siècles, ceux de tous les âges, Grotius, Puffendorf, Bolinbrock, Montesquieu, Jean-Jacques Rousseau sur-tout, si souvent cité par des orateurs de mauvaise foi, qui se sont plût à isoler quelques phrases de ses ouvrages, et à en tirer des inductions mensongères : lisez ces maîtres du genre humain, et vous verrez s'ils ont tracé aucune indication d'une constitution semblable à celle qu'on vous prépare ; s'ils ont dit qu'une immense population, (car il est nécessaire de vous répéter cette grande vérité,) a pu jamais acquérir aucune prospérité avec des lois incohérentes qui forment un mélange de démocratie et d'aristocratie, au milieu desquels on apperçoit un fantôme de roi, sans pouvoir et sans dignité.

Vous avouerez au moins, Français ! que

puisque la chose n'a jamais existé, l'essai, que vos représentans en font sur vous, est bien dangereux ; je le crois destructif, de tout bonheur et de toute tranquillité.

Vous gémissez, Français ! des maux de l'anarchie ; l'état déplorable de ce superbe royaume n'aura d'autre terme que sa ruine totale, si vous ne vous empressez de reformer, que, dis-je, de refaire entièrement les bases d'une constitution qu'on essaie en vain de vous donner, qui ne s'établira jamais, parce qu'elle ne convient point au caractère de la nation, parce que loin d'être un frein aux passions humaines, elle est le germe de toutes les passions ; cette assertion n'est point un paradoxe, plusieurs députés l'ont savamment développée (2) ; il ne faut d'ailleurs que réfléchir sur la mobilité de l'opinion en France (3), pour croire que celle qui domine actuellement ne se fatigue bientôt, sur-tout lorsque le peuple reconnaîtra qu'il ne retire aucun bien réel pour tant de souffrances auxquelles on l'abandonne ; et qu'il verra que des factieux intéressés à propager ses

erreurs,

erreurs, ne lui ont promis que des chimères, et n'ont rempli les têtes que d'illusions fallacieuses.

Les révolutionnaires qui jouissent si paisiblement *des plaisirs du vice et des honneurs de la vertu*, enflamment sans cesse du fanatisme de la liberté un peuple aveugle, pour le faire servir à leur ambition criminelle; mais lorsque le prestige cessera, ce peuple découvrira alors que des pervers, que des scélérats se sont servis du manteau de la popularité, pour couvrir leurs attentats; il verra que ceux qui se disent ses amis, ont voulu détruire l'empire, et s'en partager les débris. Ah! Français, si notre bon roi n'eût pas déconcerté leurs funestes projets, en venant chercher un asyle au milieu de nous, si, comme il le pouvait, il se fût retiré dans quelques-unes de ses villes fortes, s'il n'eût pas eu le noble courage de braver leur entreprise régicide, le flambeau de la guerre civile s'allumait, et la France serait livrée actuellement à toutes les calamités et les dévastations qui suivent ce terrible fléau.

Vous connaissez aujourd'hui, Français, le chef de ce complot abominable. Il a fui pour cacher sa honte, sa turpitude, son désespoir et sa lâcheté.

L'opinion publique désigne ses complices; vous les avez cru tous les régénérateurs de la France, ils ont été l'objet de vos louanges et de vos vénérations; ils aiguisaient cependant les poignards qui devaient vous égorger. Je ne veux pas, Français, enflammer dans vos cœurs les desirs de la vengeance contre ces perfides Catilina; il faut les abandonner à leurs remords, s'ils en sont susceptibles, et à l'exécration de la postérité; je veux seulement vous prémunir contre leurs intentions funestes; leur pouvoir ne s'est établi que par des crimes; ils ne peuvent le soutenir que par de nouveaux crimes; ils les méditent dans le secret, et ils profiteront de votre ivresse, pour machiner de nouveaux complots. Ce n'est pas ceux qu'ils ont su si habilement vous désigner sous la dénomination d'*aristocrates* (4) qui sont à craindre; ils voudraient les rendre responsables dans l'opi-

nion publique, de tous les maux qui nous affligent : mais comment se pourrait-il faire, que des factieux qui ont su se former, non-seulement dans l'assemblée nationale, mais dans toute la France, une majorité formidable, sous laquelle tout tremble, tout s'écroule, tout tombe en ruines, ne seraient pas responsables des événemens, puisqu'ils dépendent tous de leur volonté ?

Le nom des factieux parviendra à la postérité avec les qualifications les plus odieuses ; qu'ils se rappellent que le massacre de la Saint-Barthelemi, dont Charles IX eut l'air de donner le signal, ne fut commandé que par les factieux, qui se servaient du fanatisme de la religion, comme ceux d'aujourd'hui emploient le fanatisme de la liberté, pour parvenir peut-être à de semblables horreurs. Qu'ils se rappelent ces hommes détestables, que le peuple aveuglé applaudissait et participait au massacre des calvinistes (5) ; que l'amiral Coligny (6), leur chef, fût déchiré par morceaux, et sa mémoire flétrie ; qu'ils se rappelent que

les nations voisines voyaient avec horreur ces scènes sanguinaires, et que les Français étaient regardés comme des hommes abominables; et bien consultés ces mêmes nations sur les atrocités, dont nous avons été les témoins, sur celles, auxquelles on dispose encore le peuple (7), vous verrez qu'elles nous jugent, comme elles le faisaient en 1572?

Bientôt les Français détestèrent leur cruauté, bientôt ils partagèrent l'opinion qu'elle avait inspirée à toute l'Europe, la mémoire des calvinistes fut vengée par les malédictions des enfans contre la mémoire de leurs pères homicides. Français, vous voudriez aujourd'hui effacer de vos annales, le massacre de la Saint-Barthelemi; craignez de les souiller encore par de nouvelles cruautés, qui feraient le tourment de la postérité qui vous succédera. Vous ne vous y abandonneriez, sans doute, qu'aveuglément et par délire; mais si vous êtes vraiment citoyens, songez que l'humanité est le premier de vos devoirs; rappelez-vous le principe qui fait

le plus d'honneur à un immortel publiciste : *L'homme humain*, a dit le célèbre Montesquieu, *est le citoyen de l'univers.*

Du 10 *mai* 1790.

NOTES.

(1) Tant que les particuliers auront le pouvoir de résister à la force exécutive, ils croiront en avoir le droit, et tant qu'ils auront entr'eux de petites guerres, comment veut-on que l'état soit en paix? *Gouvernement de Pologne,* par Jean-Jacques Rousseau, *chapitre IX*, *causes particulières de l'anarchie.*

(2) Lisez sur-tout les ouvrages de Bergasse, Mounier et Lally-Tollendal.

(3) Je veux citer ici l'opinion d'un auteur très-démocrate sur le caractère français, manifestée dans les circonstances présentes; voici comme il s'exprime : « Mais quand je refléchis sur la mobilité

de l'opinion en France . . . . . ; quand je vois la France jadis soumise à la noblesse, et ensuite soumise à ses rois ; quand je la vois tantôt ignorante, tantôt éclairée, tantôt féodale et tantôt ministérielle, attachée à la folle gloire du règne de Louis XIV, superstitieuse comme lui, querelleuse sur les matières religieuses, dévote ou fanatique même, comme son roi et ses ministres, et indifférente sur la religion, quand ils deviennent indévots ; je ne puis m'empêcher de tout craindre de la mobilité de l'opinion et de l'esprit national. » Ce paragraphe se trouve dans une note que l'auteur des *Mémoires du maréchal de Richelieu* y a insérée le 20 janvier dernier. On le trouvera à la page 86 du tome quatrième.

(4) On ne peut s'empêcher de faire une réflexion en faveur de ceux qu'on nomme dans l'assemblée nationale *aristocrates*, ou *noirs*. Dans la séance du 30 avril, on a décrété, qu'il serait établi des jurés en matière criminelle. Le côté des prétendus

aristocrates, qui croyait cette loi favorable à l'humanité, l'a unanimement voté; mais comme il était très-prouvé que les jurés, en matière civile, ne pouvaient s'établir; que l'essayer était propager l'anarchie, et alimenter les moyens qui pourraient conduire à une guerre civile, les mêmes aristocrates les ont unanimement refusés; ils étaient cependant les maîtres de faire passer cette loi; en effet, cent vingt membres du côté de ceux qu'on appelle *enragés* ou *bais*, ont voté les jurés, en matière civile, leur vœu était connu d'avance; si les prétendus aristocrates s'étaient coalisés avec eux, le décret était rendu. On ne peut s'empêcher de convenir d'après un exemple aussi récent, dans une circonstance où ces prétendus aristocrates étaient les maîtres d'exercer une vengeance contre des gens dont ils croient avoir lieu de se plaindre qu'ils savent oublier les injures, quand il s'agit du bien public.

(5) Les calvinistes peuvent bien être considérés sous les rapports de l'opinion popu-

laire actuelle, comme les aristocrates d'alors. Dans toutes les factions, les rebelles qui ont séduit le peuple, ont toujours su donner une dénomination de réprobation à ceux qui s'opposaient à leurs entreprises. Le fameux cardinal de Retz, chef des frondeurs, avait nommé les partisans de l'autorité royale, *des mazarins*, et on criait alors, *aux mazarins*, comme on crie aujourd'hui, *aux aristocrates*. Ce mot était un ralliement général.

(6) Tout ce que peut imaginer la rage d'une multitude forcenée, fut exercé sur le cadavre de l'amiral de Coligny, par la populace de Paris ; ils le traînèrent par les rues, et le mutilèrent de la manière la plus indigne ; ils le plongèrent dans la rivière, ne l'en retirèrent que pour le jetter au feu, d'où on l'arracha à demi-rôti, et on le porta à Montfaucon, où il fut pendu par les cuisses à des crochets de fer. *L'esprit de la ligne*, tome II, pages 46 et 47.

Quand on se rappele les cruautés, exercées sur les cadavres de MM. de Launay,

Flesselles,

Flesselles, Foulon, Berthier, et contre ceux des gardes du roi massacrés dans le palais de leur maître, et en le défendant ; on reconnaît que la populace parisienne de 1789, est féroce et aveugle comme celle de 1572.

(7) Depuis long-temps, on dit au peuple, que le seul moyen de faire finir ses maux, serait de massacrer tous les nobles et tous les ecclésiastiques. Cette opinion se manifeste souvent dans les lieux publics par des motionnaires certainement stipendiés par la même faction qui se reproduit sous toutes les formes de destruction. Le signal de ce nouveau massacre n'est peut-être pas éloigné, si les bons esprits ne se réunissent pour détourner une action qui flétrirait pour toujours l'honneur du nom Français, et qui précipiterait la ruine et la destruction du royaume.

PRÉCIS
SUCCINCT
SUR
LA CONSPIRATION
DU DUC D'OR....S.

Il n'existe plus aucun doute sur la faction du duc D.... Depuis son exil à Villers-Cotterets, (le 19 novembre 1787), ce prince était tourmenté du desir de la vengeance ; il a cru trouver dans la convocation des états-généraux un moyen d'assouvir sa haine contre la cour : il s'est alors entouré de ces prétendus esprits forts, et qui ne sont que brouillons. On a vu se former ce fameux conseil de révolution, le comte de M... et l'abbé Sy... en ont été les principaux corriphées. Des pamphlets

qui annonçaient des opinions étranges, se multiplièrent à l'infini ; le public, avide de nouveautés, les lut avec son enthousiasme ordinaire : ceux qui firent les plus fortes impressions sont de l'abbé Sy... Ce nouveau conseil du duc D..... préparait ses moyens. L'hiver long et rigoureux de 1788 fit voir dans le prince plus que parcimonieux une générosité subite ; si les aumônes furent abondantes, les papiers publics n'en laissèrent pas ignorer la plus petite partie, la moindre circonstance ; le peuple crut alors avoir dans ce prince, devenu son bienfaiteur, un nouveau père, un nouveau..... Ces idées étaient fortement alimentées par tous ses partisans stipendiés. Les trois jours de Long-Champs furent pour le duc D... une occasion favorable pour se faire voir par le peuple enthousiaste ; aussi s'y rendit-il chaque jour à cheval, accompagné de ses fils : Madame la duchesse se promenait dans son carrosse, et recueillait une partie des bénédictions, dont le peuple comblait l'époux. Tout le monde paraissait dans l'ivresse,

excepté cependant les gens d'un sens froid, qui croyaient appercevoir dans toutes ces démarches si extraordinaires un autre but que celui du bien général ; ils ne pouvaient croire que quarante années de vices, de débauches et de crapules, eussent pu former son cœur à la vertu ; ils voyaient, au contraire, qu'on posait déjà les bases d'une faction dangereuse. Les élections ne se firent pas sans qu'on examinât la suite de ces pernicieux projets. Enfin, les états-généraux arrivent ; chaque ordre se retire dans sa chambre : dès les premières délibérations, on reconnut dans celui de la noblesse, une minorité décidée, dont le duc D... était le chef. La chambre du tiers, forte de la minorité de celle de la noblesse, guidée par ceux de ses membres, qui étaient dans le secret de cette minorité, témoigna des prétentions auxquelles on ne s'attendait pas. La noblesse fit résistance ; la faction qui soufflait sourdement le feu de la discorde, suivait toujours son plan de renverser l'autorité du roi : on avait déjà vu un essai de cette faction ; pour éprouver les dis-

positions du peuple, on l'avait excité sans motifs contre un honnête citoyen. Qu'on se rappelle la dévastation de la maison du sieur Réveillon, et qu'on fasse attention, que le même jour, le duc D... donnait une course à Vincennes; qu'en revenant, malgré les gardes, dont il força les consignes, il traversa le faubourg Saint-Antoine, pour encourager, sans doute, par sa présence, un peuple aveugle et révolté. On vit dans cette journée des émissaires excitans et ralians les incendiaires; les espions de l'ancienne police reconnurent plusieurs fois le chevalier de la Cl... Il était déguisé: tantôt il traînait une jambe de bois, tantôt, et toujours sous un vêtement différent, il portait sur l'œil gauche un morceau de taffetas noir. Le gouvernement, instruit de ces préparatifs de rebellion, crut devoir prendre des précautions; il fit avancer des troupes, non comme on l'a dit ridiculement, pour détruire Paris et l'assemblée nationale, mais pour en imposer aux factieux. On se rappellera aussi la défection des soldats séduits par l'or répandu avec profusion, le

délire de toutes les têtes ; enfin, la fameuse journée du 12 juillet, le buste de notre héros populaire porté en triomphe et couronné ; celui de M. Necker lui servant de cortége. Les journées des 5 et 6 octobre (1) ne sont qu'une conséquence des mêmes principes, et la fuite du chef des conjurés est un complément incontestable aux preuves multipliées, et qui paraîtront bientôt légalement, si toute justice n'est pas bannie de cet empire : c'est cependant cette faction, dont je viens de peindre quelques circonstances, qui a amené l'incroyable révolution où nous sommes. Le peuple trompé a cru qu'on désirait son bonheur, lorsqu'on ne voulait exercer que des ven-

(1) Tout le monde se rappelle amèrement les horreurs de ces deux journées ; tout Français honnête et sensible voudrait les effacer de sa mémoire, et les empêcher de parvenir à la postérité ; il est encore un moyen de sauver l'honneur de la France, et sur-tout celui des Parisiens ; c'est de faire connaître par le supplice des coupables, que ceux qui n'ont été qu'aveuglés, ne sont point des complices.

geances, détruire l'autorité légitime et élever sur les débris de l'empire, et au milieu des flots de sang, un usurpateur, un tyran sous la dénomination populaire de protectecteur. Si le duc D... avait eu l'âme fortement prononcée, nous serions sans doute dans de plus grands malheurs ; sa lâcheté nous a sauvé, mais il reste impuni, et ses complices lèvent une tête audacieuse ; ils osent braver le glaive de la justice ; ils s'efforcent, dans ce moment, par tous les moyens possibles, de le rendre impuissant. Réfléchisez, Français, sur cette suite d'événemens, ils ne peuvent plus être inconnus, que de ceux qui veulent absolument être aveugles, mais un semblable aveuglement serait bien déjà une sorte de complicité.....

De l'imprimerie des JACOBINS.